



# Note de conjoncture

Août 2023

**LOGEMENT  
CONSTRUCTION**



## Construction neuve à La Réunion

Juillet 2022 – juin 2023

**Les constructions neuves de logements comme de locaux : la baisse se confirme.**

De juillet 2022 à juin 2023, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 7 140 à La Réunion, volume en baisse de 9,6 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par le recul sur la période des autorisations de construire pour les logements collectifs (-11,9 %) et individuels (-7,5 %) à l'exception des individuels groupés en augmentation de 10,4 %. Au niveau national le recul frappe tous les types de logements (-19,6 %), et plus fortement les logements individuels (-31,2 %).

À La Réunion, les mises en chantier ralentissent (-13,9 %) par rapport à la même période, un an plus tôt. Sont concernés tant les logements collectifs (-16,5 %) que les logements individuels (-11,2 %). Il en est de même au niveau national et ce pour tous les types de logements (-12,4 %), en particulier les logements individuels (-15,6 %).

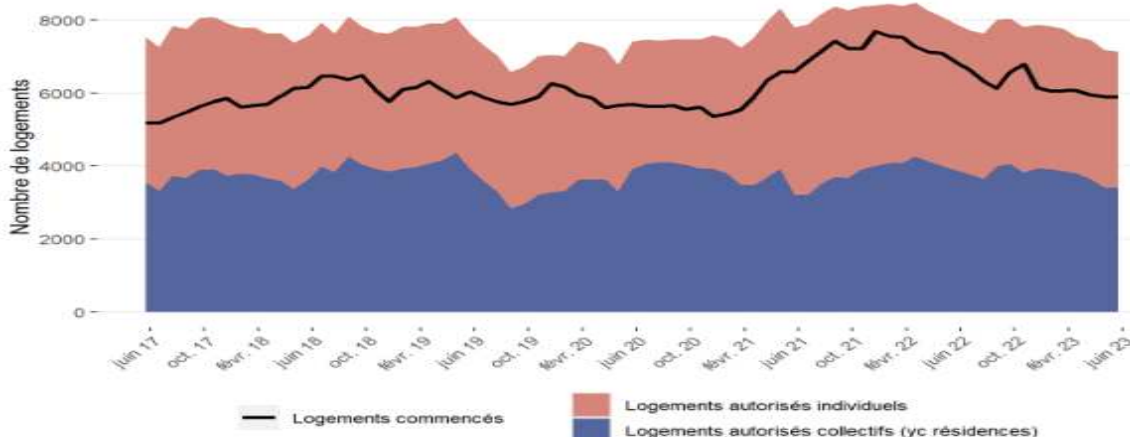
**Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type**

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en %	
		La Réunion	France <sup>2</sup>
<b>Autorisés dont :</b>	<b>7 140</b>	<b>-9,6</b>	<b>-19,6</b>
Individuels	3 720	-7,5	-31,2
• individuels purs	2 450	-14,6	-33,1
• individuels groupés	1 270	10,4	-26,2
Collectifs <sup>3</sup>	3 420	-11,9	-10,7
<b>Commencés dont :</b>	<b>5 900</b>	<b>-13,9</b>	<b>-12,4</b>
Individuels	3 010	-11,2	-15,6
• individuels purs	2 230	-6,7	-17,2
• individuels groupés	780	-22,0	-10,6
Collectifs <sup>3</sup>	2 890	-16,5	-9,8

Source: SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin juillet 2023.

<sup>1</sup> Cumul Juillet 2022 - juin 2023 rapporté au cumul Juillet 2021 - juin 2022, <sup>2</sup> Hors Mayotte, <sup>3</sup> Y.c. en résidence

**Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)**



Source: SDES-Deal, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juillet 2023.

Entre juillet 2022 et juin 2023, 336 230 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en recul (- 3,6 %) par rapport à la même période un an auparavant. Cette chute se traduit notamment dans le secteur du service public (- 41,6 %) ainsi que ceux de l'agriculture (- 25 %) et de l'artisanat (- 18,1 %). En revanche les secteurs de l'entrepôt (+ 56,1 %), des bureaux (+ 24,5 %) et de l'hébergement hôtelier (+ 10,8 %) restent dynamiques.

De juillet 2022 à juin 2023, 221 580 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une diminution de 52,1 % par rapport à la même période un an auparavant. Tous les types de locaux sont concernés par cette décroissance à l'image des services publics (- 83,3 %), de l'artisanat (- 81,9 %) et de l'hébergement hôtelier (- 56,2 %). Cette tendance baissière est également constatée au national.

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

**Prochaine parution : novembre 2023**  
pour les résultats octobre 2022 à septembre 2023

Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

	Nombre	Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en %	
		La Réunion	France <sup>2</sup>
	Juillet 2022 - juin 2023		
<b>Locaux autorisés dont :</b>	<b>336 230</b>	<b>-3,6</b>	<b>-0,4</b>
hébergement hôtelier	11 480	10,8	5,2
bureaux	66 450	24,5	0,7
commerce	56 860	-0,9	3,1
artisanat	7 400	-18,1	-4,5
industrie	29 240	2,8	6,7
exploitation agricole ou forestière	73 380	-25,0	-16,1
entrepôt	59 780	56,1	2,5
service public ou d'intérêt collectif	31 640	-41,6	8,5
<b>Locaux commencés dont :</b>	<b>221 580</b>	<b>-52,1</b>	<b>-14,1</b>
hébergement hôtelier	11 160	-56,2	7,4
bureaux	45 060	-11,0	-6,2
commerce	28 670	-50,6	-14,7
artisanat	3 140	-81,9	-22,9
industrie	17 010	-0,9	-8,0
exploitation agricole ou forestière	56 900	-29,8	-18,2
entrepôt	34 050	-42,3	-24,4
service public ou d'intérêt collectif	25 580	-83,3	-5,1

Source: SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin juillet 2023.

<sup>1</sup> Cumul Juillet 2022 - juin 2023 rapporté au cumul Juillet 2021 - juin 2022. <sup>2</sup> Hors Mayotte.

#### Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

#### Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

#### Pour en savoir plus

**Sources et méthodes** sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

Directeur de la publication : Philippe GRAMMONT

Réalisation : DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Caroline Coudrin et Armande Jogama

Gestion Sit@del : Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : [www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)

© Deal 2020